



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2013-84 du 9 juillet 2013**

**OBJET : Personnel – Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

*Rapporteur : M. le Président*

Le 09 juillet 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 03 juillet 2013 en la salle polyvalente à Névache sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

**Présents :**  
26 jusqu'à délibération n°2013-082  
27 pour la délibération n°2013-083  
28 de la délibération n°2013-084 à 2013-098  
27 de la délibération n°2013-099 à 2013-100  
28 de la délibération n°2013-101 à 2013-106

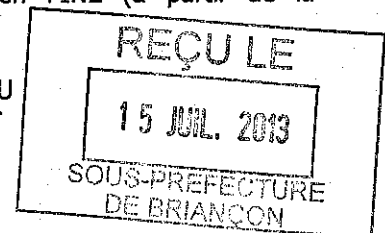
**Nombre de pouvoirs :** 4

**Votants :**  
30 jusqu'à délibération n°2013-082  
31 pour la délibération n°2013-083  
32 de la délibération n°2013-084 à 2013-098  
31 de la délibération n°2013-099 à 2013-100  
32 de la délibération n°2013-101 à 2013-106

*M. Jacques DEYME est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM (à partir de la délibération n°2013-084), M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, Mme Marie-Hélène PONSART (se retirant pour les délibérations n°2013-99 et 2013-100), M. Maurice DUFOUR, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Renée PETELET, Mme Marie MARCHELLO, Mme Karine ESCALLIER, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Sébastien FINE (à partir de la délibération n°2013-083).

**Avaient donné pouvoir :**  
M. Mohammed DJEFFAL à M. Eric PEYTHIEU  
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY



**Le Président rappelle à l'assemblée :**

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (*titre 1 – chapitre 2*) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emploi, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le centre de gestion dans le cadre de conventions, soit des concours réservés, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique compétent, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale ou de l'établissement public intéressé et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

**Vu** les avis de la Commission Administration Générale, du 1<sup>er</sup> mars 2013 et du 2 mai 2013,

**Vu** les avis du Bureau, du 4 mars 2013 et du 22 avril 2013,

**Vu** les avis du Comité Technique Paritaire, du 25 février 2013 et du 18 juin 2013,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

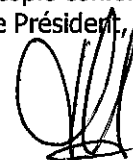
- Approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

Professeur de musique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe ***	B	1	2013	Sélection professionnelle organisée par le CDG
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe				

- Délègue l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes
- Autorise le Président à signer la convention sur ladite organisation qui sera proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 15 JUIL. 2013

Date affichage : 18 JUIL. 2013